



الجمهورية التونسية
ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
OCC

SYNTHÈSE DU DÉBAT LABELLISÉ

*ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
LUNDI 10 AOÛT 2020 À 17H*



SOUS LE THÈME

**PACTE DE CONFIANCE POUR UN
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

MOT INTRODUCTIF

Amine BAAKILI

Président du Conseil National de l'OEC

MOT D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE

Mohammed FIKRAT

Représentant de la CSNMD

PRÉSIDENT DU WORKSHOP NMD & MODÉRATEUR

Samir AGOUMI

Expert-Comptable, Membre élu de l'OEC

INTERVENANTS LORS DU DÉBAT LABELLISÉ

(par ordre d'intervention)

Fawzi BRITEL, Membre de l'OEC

Laila EL ANDALOUSSI, Membre élu de l'OEC

Ahmed CHAHBI, Membre élu de l'OEC

Abdelaziz TALBI, Membre de l'OEC

Issam EL MAGUIRI, Président d'Honneur du Conseil National

Abdelkader MASNAOUI, Expert-Comptable

PARTICIPANTS AU WORKSHOP NMD

(par ordre alphabétique)

Abdou Souleye DIOP

Larbi EL AOUFIR

Yassine EL MAGUIRI

Zakaria FAHIM

El Mehdi FAKIR

Adnane LOUKILI

INTRODUCTION

En tout premier lieu, nous nous devons de louer l'initiative fondatrice de notre Roi, Sa Majesté Mohammed VI, pour le lancement du projet du nouveau modèle de développement du Maroc. Cette approche nouvelle de type « Bottom-up » mise sur l'intelligence collective et la contribution de tous les citoyens et les forces vives de notre Nation, et annonce de prime abord un modèle de développement centré sur le Citoyen.

Notre Profession est honorée de saisir cette opportunité pour apporter sa contribution à la conception et la construction de ce modèle. Par sa position dans l'environnement économique, l'Expert-Comptable est l'ambassadeur de la profession comptable et financière auprès des opérateurs économiques publics et privés, des partenaires nationaux et internationaux à travers sa mission d'intérêt général et ses diverses interventions et ses conseils.

La réflexion menée à l'intérieur de l'Ordre dans le cadre du webinaire labellisé consistait à remettre le Citoyen au coeur du débat et tracer les grandes lignes d'un Pacte de confiance à construire entre tous les acteurs pour un développement durable.

CADRE CONCEPTUEL & RÉFÉRENTIEL

Le dispositif conceptuel de ce Nouveau Modèle s'appuie sur un référentiel de valeurs et principes supérieurs, qui est notre Constitution. Nous pensons d'ores et déjà que la constitution de 2011 représente une grande avancée pour le développement du Maroc. Après quelques années d'application, ce référentiel reste perfectible au niveau de quelques-unes de ses dispositions. Nous n'allons pas nous étendre sur cette partie qui relève de la compétence d'experts et de juristes constitutionnalistes mais qui méritait d'être citée.

Le développement actuel montrant ses limites, il est nécessaire de changer son paradigme en le recentrant énergiquement sur le Citoyen marocain. Le nouveau modèle a besoin de provoquer une série de ruptures et introduire des transformations structurelles apportant de la valeur au-delà d'un simple ajustement remédiant aux différentes problématiques déjà constatées. Ces ruptures doivent être apportées par un investissement accru en capital immatériel, sous la forme de capital à la fois humain, institutionnel, social et environnemental en y réorientant prioritairement les politiques publiques. Outre les avantages permanents et durables que ceci produira sur la vie du citoyen et sur la société marocaine, le Maroc pourra connaître le développement accéléré dont il a grandement besoin grâce à cet investissement et à son impact direct et prouvé sur l'amélioration de la productivité globale des facteurs (PGF).

Ce nouveau paradigme que nous préconisons, et eu égard à la reconnaissance universelle de l'importance de la contribution du capital immatériel, doit prioriser, en Confiance et pour une Société de la Confiance, la construction d'une économie qui met les ressources intellectuelles, le savoir, l'innovation et la recherche au centre de la création de valeur. Dès lors, l'investissement en capital immatériel parallèlement à l'investissement en capital physique et en capital financier, mettra en avant des réformes essentielles visant à repenser le rôle de l'Etat, renforcer la compétitivité, promouvoir le secteur privé, développer le capital humain, préserver l'environnement et améliorer le pilotage dans un cadre alliant efficacité, éthique et flexibilité et réduisant bureaucratie et dépenses.

Ceci aura davantage d'impact sur le rythme de développement si la société marocaine consolide et renforce sa convergence déjà bien admise vers une "société ouverte" (Open Society Concept), reposant sur un système souple et tolérant fondé sur l'état de droit et la justice, la liberté, la responsabilité individuelle,

l'exemplarité, la reconnaissance et la prime à l'efficacité, la culture de la performance basée sur des résultats mesurables, la transparence et la liberté de critique et d'information.

L'INVESTISSEMENT DANS LE CAPITAL HUMAIN

La place du capital immatériel est reconnue tant au niveau académique qu'au niveau des marchés. Le capital humain occupe une place centrale et marque la fin du modèle industriel du travail tel que nous le connaissions. Dans ce sillage, le développement de l'Éducation et de la Santé posent un réel problème que seule une rupture stratégique et opérationnelle peut résoudre, alors qu'elles sont à l'origine même de l'accumulation du capital humain, facteur indispensable au gain de productivité et, par conséquent, à la croissance et à l'emploi.

Les ressources dont dispose notre pays, en termes d'Éducation et de Santé doivent être revisitées et réorientées pour améliorer rapidement la PGF et promouvoir le progrès technique. Elles doivent être érigées en priorité avec autorité et efficacité, en développant la responsabilité des acteurs et l'audit des résultats et indicateurs de performances. Notre système éducatif doit atteindre l'employabilité, l'innovation et l'ouverture, en restructurant les filières si nécessaire par l'abandon des filières non performantes. Quant à la Santé, elle doit s'inscrire dans un cadre stratégique qui définit clairement les arbitrages par recours à une dimension éthique, et qui vise le développement de la formation médicale et une forte réhabilitation du personnel paramédical qui aujourd'hui montre toute sa centralité dans la gestion de la crise du Covid-19. Une nouvelle stratégie d'investissement dans l'infrastructure hospitalière doit être définie conformément aux critères de rationalité et d'impacts. C'est dire que des miracles éducatifs et de santé publique doivent se produire et devenir réalités dans un avenir très proche.

L'INVESTISSEMENT DANS LE CAPITAL INSTITUTIONNEL

Pour que le Citoyen ou un investisseur se sente dans un système légitime, où l'exercice des droits est possible, les incertitudes sont réduites et la confiance est développée, l'évolution de la structure institutionnelle est déterminante dans le changement, notamment économique souhaité.

L'investissement dans le capital institutionnel consiste à réduire l'inefficacité et investir dans la confiance et l'efficacité des institutions, notamment celles de la propriété, de la surveillance et de la supervision économiques, de la régulation, de la couverture et la protection sociale, et de l'arbitrage. Une des garanties qu'offre le capital institutionnel consiste également à faciliter l'accès des citoyens à l'exercice de leurs droits. Ceci passe par la simplification des procédures, la réduction de l'hypertrophie législative et réglementaire, et le développement du sentiment d'appartenance et du capital relationnel en toute sécurité.

LA PROTECTION DU CAPITAL ENVIRONNEMENTAL

Il existe un dilemme qui consiste à arbitrer entre les contraintes du développement économique et les opportunités qu'offrent les enjeux environnementaux visant à restaurer le capital naturel. Le modèle de développement devra donc s'inscrire dans l'économie "verte" en développant massivement l'ingénierie nationale dans les productions décarbonnées ou à faible émission de gaz à effet de serre, en se positionnant fortement sur les innovations portées par les technologies propres, et en mettant du contenu incitatif (fiscal et/ou financier) dans un Green/Eco Label.

Les politiques publiques en matière de préservation du capital naturel doivent être développées, parallèlement à des incitations du secteur privé et des fonds d'investissement orientés vers les Investissements Socialement Responsables. Dans ce domaine, l'information est cruciale. Il faut donc pouvoir disposer de données et

d'informations extrafinancières à généraliser à tous les Établissements d'Intérêt Public et autres organismes à effet sur l'écosystème. La normalisation de ces informations et leur audit sont indispensables pour le succès de l'investissement dans le capital environnemental.

L'INVESTISSEMENT DANS LE CAPITAL SOCIAL

La politique du genre revêt une importance capitale dans cet investissement et peut constituer un accélérateur de croissance.

La parité homme/femme doit être encouragée par la Constitution pour, entre autres, améliorer l'accès des femmes aux opportunités économiques (par des mesures dédiées comme la légalisation de l'emploi à mi-temps ou le télétravail ou l'égalité salariale) et renforcer leur représentativité dans les postes de gouvernance. L'activité des femmes est à encourager, en dehors de l'Informel, vers des secteurs plus porteurs, pouvant être un contributeur majeur du développement des pays émergents conjointement à la scolarisation de la fille marocaine notamment rurale (importance du système éducatif dans la promotion de l'égalité des chances au sens large). L'activité des femmes aura de plus en plus d'impacts positifs sur l'activité des hommes et sur leurs conditions matérielles.

Pour renforcer le capital social, la confiance interpersonnelle, créatrice de valeurs immatérielles, est à favoriser également. Elle se développe dans les espaces de confiance, tels que les associations, qui doivent véhiculer des messages forts comme l'éthique, la transparence, l'éviction des conflits d'intérêts et des pratiques douteuses. La reconnaissance du statut "d'utilité publique" des acteurs associatifs à fort impact sur la communauté en ferait des interlocuteurs privilégiés et des partenaires disposant de données fiables et utiles.

LE NUMÉRIQUE, UNE POLITIQUE PUBLIQUE D'EXPONENTIATION

Le nouveau modèle de développement ne peut être conçu sans la composante numérique. Cela nous amène à mettre en place une vraie politique numérique publique qui doit définir les orientations de la transition numérique. Les innovations dans ce domaine contribuent non seulement à la réalisation des objectifs de développement durable, mais aussi à l'amélioration de la confiance, du climat des affaires et de la moralisation des relations financières entre divers acteurs de la société civile..

En s'appuyant sur les technologies d'Open Data et les services digitaux, le Citoyen a dorénavant accès à l'information publique. Grâce à la transformation numérique appliquée aux acteurs publics, nous pourrions atteindre un État Plateforme qui disposerait d'un système unifié, dématérialisé et dynamique, pour un partage puissant et accéléré de l'information publique.

L'État améliorerait son pilotage stratégique à travers la mobilisation des données intégrées (Big Data) et la fluidité des échanges d'informations publiques (inter-ministérielles, entre autres). La maturité numérique de l'Administration publique serait atteinte une fois que sa réorganisation serait complète (défis de la régionalisation, architectures ouvertes, bases de données uniques, ...) pour répondre de manière pertinente et adaptée aux besoins du Citoyen.

LE RÔLE DE L'ÉTAT, EN SA QUALITÉ DE STRATÈGE

L'État joue un rôle majeur dans ce Pacte de Confiance et dans le modèle de développement qu'il sous-tend. Il est, tout d'abord, un État stratège qui coordonne les différentes activités, garantit la cohérence de ses actions et permet de créer les synergies entre les différents acteurs du secteur privé et du secteur public. Il est aussi un État fort qui fait preuve de l'autorité et des compétences nécessaires pour faire appliquer les textes politiques publics.

Enfin, il est un État protecteur grâce à sa gestion des crises, notamment celle du Covid-19, et à travers sa transformation économique et sociale.

Afin de créer plus de richesses, l'État devra jouer le rôle de locomotive pour donner l'exemple et amorcer les différentes "ruptures" nécessaires au succès du nouveau modèle. Si le choix d'un système capitaliste n'est plus à discuter, ses variantes et donc ses modèles sont à considérer pour affiner le choix dans l'intérêt du citoyen. Le capitalisme nouveau ne peut se faire sans veiller à l'équilibre et à la répartition des richesses et de la prospérité entre tous les citoyens et notamment les intervenants de la vie économique et de l'entreprise en particulier. Ceci ne peut avoir lieu sans l'intervention de l'État, une intervention de type nouveau, positive et « non pesante ». L'État doit mobiliser toutes ses ressources et ses moyens pour une meilleure répartition des richesses qui se base plus sur la création de valeur que sur des valeurs déjà existantes (rentes par exemple).

Si l'on veut accélérer le rythme de la croissance au bénéfice du Citoyen marocain, l'État doit prioriser six plans :

- Un plan visant le renforcement de la mixité et de la confiance interpersonnelle.
- Un plan d'intégration internationale pour développer et diversifier les exportations et les recettes en devises et visant à attirer les Investissements Directs Étrangers tout en renforçant l'attractivité de notre pays et ses territoires.
- Un plan réformant la fiscalité, prônant la simplification, l'équité et la meilleure répartition.
- Un plan pour un partenariat public-privé efficace et fructueux aussi bien dans l'immatériel que dans le physique.
- Un plan pour la promotion du progrès technique, composante souvent oubliée de la productivité des facteurs.
- Un plan pour un « miracle éducatif » et pour le redressement rapide du secteur de la santé publique.

Des politiques sectorielles couvrant toute l'activité économique devraient être définies à travers la rationalisation du portefeuille public et la valorisation des actifs publics, la réorientation des politiques économiques vers les secteurs primaires (l'agriculture, la pêche, les mines..), l'institution de la filière alimentaire comme des priorités absolues; et la lutte contre les disparités en termes de disponibilité des services publics en actualisant la politique d'aménagement des territoires et en offrant des infrastructures publiques de qualité.

Pour renforcer l'importance stratégique du capital immatériel, nous préconisons la création d'un Haut Conseil de la croissance de l'économie immatérielle au niveau du Chef de gouvernement (chargé de la mise en place d'une politique et d'un suivi).

LE RÔLE DE L'ENTREPRISE, DANS UNE PERSPECTIVE DE CRÉATION DE VALEUR

Le développement durable proviendra de la capacité de l'État à répondre aux attentes du Citoyen, à travers l'accompagnement, la régulation et le financement (ou la mobilisation d'investissements). Ceci passera également par les missions accomplies par les Entreprises, à savoir : la création d'emplois, la contribution à la croissance du PIB, et la création de valeur que l'État redistribuera de manière optimale. L'Entreprise doit elle-même s'adapter aux changements rapides de l'environnement national et international. Flexibilité, agilité et résilience sont les maîtres mots. L'entreprise doit certes, à certains niveaux, évoluer vers un nouveau modèle qui intègre plus de services, plus de progrès technologique et une nouvelle sphère de «parties prenantes» qui transcendera progressivement la sphère des seuls actionnaires, associés ou propriétaires en incluant notamment l'approche RSE.

La participation des salariés au fruit de l'expansion de l'entreprise devrait être considérée. C'est avec cette vision que l'entreprise assurera sa pérennité dans les 15 à 20 prochaines années.

Certaines mesures seront à prendre et auront un impact important sur trois secteurs. Tout d'abord, le secteur de l'économie circulaire devrait contribuer à la création d'emplois notamment dans des métiers peu explorés (de la gestion et de la valorisation des déchets, par exemple). Ensuite, le secteur énergétique aurait un fort impact en encourageant la transition énergétique. Enfin, le secteur de l'économie sociale et solidaire pourrait structurer l'économie, rurale et informelle, en mettant en place le statut de "l'entreprise sociale" entre autres et fournir des interlocuteurs B2B aux entreprises.

L'évolution de l'économie marocaine nécessite non seulement de revisiter certaines lois (comme celles régissant les différentes formes d'associations), mais aussi d'actualiser certaines pratiques :

- L'accompagnement des entreprises doit être fait tout au long de leurs vies en simplifiant les formalités administratives (de création, déclaratives et de fermeture), en assurant des formations à l'entrepreneuriat (initiations de jeunes dès le lycée ou formation continue pour les actifs), et en offrant un cadre fiscal et social encourageant.
- La mise en place d'une "contribution unique" fiscale et sociale qui encouragerait de nombreux acteurs de l'informel à en sortir.
- La garantie de la continuité des entreprises, dans le cadre des transmissions, en soutenant la nouvelle génération de managers et en offrant un régime juridique et fiscal incitatif.
- L'accélération de la transformation numérique des acteurs publics et privés pour répondre au besoin de rapidité et de simplification des opérations.

De nouveaux modes de financement sont également à explorer, sans devoir avoir recours à l'endettement ou la levée de fonds via le secteur bancaire. Cela peut passer par la consolidation des capitaux propres de l'entreprise et l'encouragement des chefs d'entreprises à (re)capitaliser. Aussi, une gestion optimisée des problématiques liées au risque de paiement peut constituer une solution d'auto-financement, par une gestion "centralisée" publique. Il existe également des modes alternatifs et innovants de financement tels que le crowdfunding, crowdlending, ... qui sont peu ou pas explorés. Enfin, l'accès des PME au Marché Financier devrait être facilité.

Il est important aussi de repenser la politique foncière, en rendant le foncier accessible à tous, en envisageant sa "mise à disposition" aux investisseurs nationaux et internationaux, en étudiant les prix en fonction de la valeur créée, et en mettant en place une Agence Nationale centralisant le foncier de l'État.

LE RÔLE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE, DE RÉGULATION ET DE CONTRÔLE

L'État joue certes un rôle central dans ce nouveau modèle de développement, mais cela ne diminue en rien le rôle des autres acteurs de la société. Toutefois, il revient à l'État de recréer la confiance en accompagnant tous les citoyens vers l'égalité des droits, et en atténuant les inégalités, les risques et les incertitudes.

Nous préconisons que cette rupture se fasse suivant six axes :

1er axe: L'État doit avant tout donner l'exemple en matière de transparence 1/ en tenant une comptabilité patrimoniale qui engloberait aussi toutes ses entités démembrées, 2/ en soumettant ses projets de politiques à une série d'évaluations (prospective, d'accompagnement et après réalisation) selon des critères financiers et extrafinanciers bien définis, 3/ en mettant toute l'information liée à sa situation

patrimoniale à la disposition du Citoyen et 4/en donnant l'exemple du respect des critères d'impact de l'investissement (Impact Investing cher aux bailleurs de fonds internationaux).

2ème axe: La normalisation de tous les systèmes publics de production de l'information est indispensable. Il faudrait réactiver le Conseil National de la Comptabilité, en tant qu'autorité indépendante en charge de la normalisation comptable de toute entité publique et privée, suivant des plans comptables sectoriels et des modèles d'états normalisés pour les reporting et les évaluations financières et extrafinancières des projets.

3ème axe: Une entité publique, dotée d'une gouvernance et de moyens idoines, devra être instaurée pour prendre en charge la comptabilité publique, et sa consolidation (comptabilité de l'État avec celle de ses entités démembrées).

4ème axe: La crédibilité de cette information financière et extrafinancière devra être renforcée. Et ce, en soumettant les comptes annuels de toutes les entités d'intérêt public à l'audit légal, en parallèle de l'audit de gestion et des performances exercé par la Cour des Comptes.

5ème axe: L'obligation constitutionnelle de reddition des comptes doit être organisée au moyen d'une information normalisée, notamment pour le contenu des rapports de reddition, et auditée. On devrait être en mesure de juger de l'amélioration des performances des politiques publiques suivies, au regard des indicateurs prévisionnels préalablement fixés, et introduire des comparatifs spécifiques. S'ensuivra un processus institutionnel de communication publique post-reddition des comptes à mettre en place également.

6ème axe: La Profession du Commissariat aux Comptes doit être mieux structurée pour mieux répondre aux défis des nouveaux Business-Models et des nouveaux modèles de gestion publique. Elle doit intégrer également les différentes instances de régulation et de contrôle. Sa robustesse et son développement intègre, uniforme et homogène, et harmonieux est un des garants de la réussite pratique de tout modèle de développement.

CONCLUSION

Les préconisations pour la contribution du Nouveau Modèle de développement sont faites à l'horizon 2035, ce qui représente en temps moins d'une génération. Il s'agit ici d'une période relativement courte qui montre l'ambition d'un grand pays qu'est le Maroc. C'est aussi une période où la démographie et l'urbanisation présenteront une aubaine pour le développement rapide : un taux de dépendance démographique durablement faible et un rythme d'urbanisation qui s'accélère et une montée du niveau de la formation de la population, tous favorables à une évolution croissante des gains de productivité globale de facteurs.

Le déploiement de ce Modèle se fera aussi dans un contexte africain favorable qui vise la transformation de l'Afrique en une "puissance mondiale de l'avenir" à horizon 2063. L'Agenda 35 s'insère bien dans cette vision panafricaine pour une Afrique intégrée, pacifique et représentant une force dynamique sur la scène mondiale. Les synergies sont réelles pour la réalisation d'objectifs communs et d'une vision partagée du développement.

Cet Agenda 35 représente un grand défi qui exige une grande détermination, une mobilisation permanente, une agilité et une grande intelligence collective de la société marocaine sous le leadership de notre Roi, Sa Majesté Mohammed VI, que Dieu l'assiste.